

I Eléments-clé de construction du projet de décision modificative

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'inscrire des ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative n° 2 pour l'année 2017 s'articule en conformité avec les principaux domaines d'intervention de l'Etablissement.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n°2
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 113 700	320 000	
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 101 330	582 986,13	
Gestion des crues et des étiages, modernisation	697 400	10 000	
Gestion administrative de la redevance	50 000		
Exploitation des ouvrages	4 962 430	912 986,13	0 (*)

(*) Il s'agit, par reprise de la totalité de l'enveloppe des dépenses imprévues, d'affecter les crédits nécessaires à la fourniture d'un modèle hydraulique unidimensionnel de la Loire amont (74 k€), et ceux pour la rénovation de la vanne de garde de fond sur l'ouvrage de Villerest (76 k€). Par ailleurs, il est à noter le redéploiement de crédits pour permettre une opération complémentaire d'enlèvement des flottants accumulés dans la retenue de Villerest (52 k€).

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n°2
Pôle recherche/développement/innovation	131 700		
Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts	120 000	100 000	
Soutien de projets recherche/développement/innovation	70 000		60 000
Réduction de la vulnérabilité aux inondations du patrimoine culturel	15 000	30 000	
Soutiens de projets Patrimoine	85 000	20 000	
Restauration des poissons migrateurs	646 460		
Relations extérieures	28 000		
Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)	1 096 160	150 000	60 000

Il s'agit, en complément du redéploiement des crédits initialement prévus pour une phase de préfiguration (30 k€), d'inscrire des crédits à hauteur de 60 k€ (subventions attendues), pour l'expérimentation liée à la reconstitution d'un pavage du lit de la Loire en Rhône-Alpes d'un coût estimé à 90 k€.

Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n°2
SAGE Allier aval	93 948	173 400	
SAGE Cher amont	166 483		
SAGE Cher aval	208 293		
SAGE Loir	109 545		
SAGE Loire amont	32 950		
SAGE Loiret	105 808		
SAGE Loire en Rhône-Alpes	34 652		
SAGE Sioule	88 357		
SAGE Yèvre Auron	128 364		
SAGE Haut-Allier	328 482		
Contrat territorial Val d'Allier	75 558		
Contrat territorial Val de Cher	113 469		
Continuité et restauration des milieux naturels	134 263		51 400
Aménagement et gestion des eaux	1 620 172	173 400	51 400

L'inscription des crédits proposée ne concerne que la continuité et restauration des milieux naturels. Il s'agit, d'une part des crédits pour le financement d'un scénario complémentaire dans le cadre de l'étude géomorphologique sur le Cher (8,4 k€), et d'autre part de ceux sur l'étude de restauration de la continuité sur la Mayenne, où seront étudiées des variantes d'aménagements de 4 passes à poissons (43 k€). Dans les deux cas, il s'agit de subventions attendues.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n°2
Fonctionnement administratif général	891 207	2 136 947,95	0 (*)
Locaux	67 000	15 280	
Communication	123 000		
Fonctionnement administratif	1 081 207	2 152 227,95	0 (*)

(*) Il s'agit uniquement d'un redéploiement de 5 k€, afin de permettre le remplacement de l'appareil photo défectueux et l'augmentation de la mémoire des serveurs de l'Etablissement.

Patrimoine foncier de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n°2
Site du Veudre	67 000	32 000	0 (*)
Site de Serre de la Fare	6 000	9 500	
Site de Chambonchard		500	
Patrimoine foncier de l'établissement	73 000€	42 000	0 (*)

(*) Il s'agit uniquement d'un redéploiement de 8 k€, afin de pouvoir procéder au reversement de dégrèvements de taxes foncières (inondations) perçues sur des parcelles du Veudre faisant l'objet de baux ruraux.

Décision modificative n°2 - 2017

Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement				
Total de la section de fonctionnement	111 400		111 400	
Total du budget principal	111 400		111 400	
	111 400		111 400	

Budget annexe

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	97 143			97 143
Total de la section de fonctionnement	- 97 143	97 143		
Total du budget annexe	0	97 143		97 143
	97 143 (*)		97 143 (*)	

(*) Correspond uniquement à l'écriture d'ordre d'équilibre entre les sections de fonctionnement et d'investissement suite à la reprise des dépenses imprévues (fonctionnement) et aux redéploiements de crédits (investissement).

L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative n°2 des budgets principal et annexe pour 2017 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- **Approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2017 – Budget principal**
- **Approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2017 – Budget annexe**